

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la décision
27	27	27

Date de la Convocation: 19/10/2012

Date d’Affichage : 31/10/2012

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MERVILLE
Séance du 26 Octobre 2012

L’an deux mille douze et le vingt-six octobre à 21 heure(s) 00, le Conseil Municipal de la commune de Merville, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels, sous la présidence de : M. Bernard TAGNERES, Maire de Merville

Présents :

MM. Bernard TAGNERES, Chantal AYGAT, Yves VERSAPUECH, Patricia OGRODNIK, Thierry VIGNOLLES, Anne-Marie DURRIS, Jean-Luc FOURQUET, Cécile LABORDE, Marie-Claude LEFEVRE, Julien COLTRO, René BEGUE, Alexandrine MOUCHET, Nicole SUDRES, Sauveur GIBILARO, Christian PARIS, Nelly AUGUSTE, Daniel CADAMURO, Joséphine LABAYEN REMAZEILLES, Patrick DI BENEDETTO, Colette BEGUE, Marie-Thérèse TRECCANI, Jean-François LARROUX, Gilles MARTIN.

Absents/Excusés/Procurations :

Marie-Line FAURIE donne procuration à René BEGUE
Eric SANTAMANS donne procuration à Chantal AYGAT
Jean-Yves CHALMETON donne procuration à Patricia OGRODNIK
Patricia POUTREL donne procuration à Marie-Thérèse TRECCANI

Secrétaire de séance : René BEGUE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle l’ordre du jour du conseil municipal.

Approbation du compte rendu du 28 septembre 2012

Monsieur le Maire apporte les modifications suivantes :

- Sur le « chapeau » du compte rendu, remplacer « cette commune » par « la commune de Merville »
- Supprimer un des deux paragraphes répétés en page 2 et 3
- Supprimer 3 lignes au-dessus de « lettre minorité ».

1. ADMINISTRATION GENERALE

a) Suppression d’un poste d’attaché territorial

Vu la délibération en date du 25 mai 2011,

Monsieur le Maire rappelle l’avis de principe favorable du conseil municipal pour l’adhésion de la commune au service d’instruction et de gestion des documents et actes d’urbanisme libération en date du 28 septembre 2012.

Considérant les besoins des services, Monsieur le Maire propose la suppression du poste d'attaché territorial correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

25 pour, 1 contre, 1 abstention :

Approuve la suppression du poste d'attaché territorial tel que définis ci-dessus.

b) Convention cadre entre la commune et l'entreprise « Viva Cité »

Monsieur le maire rappelle qu'une réflexion a été confiée au cabinet « Viva Cité » pour l'identification du projet éducatif que la commune souhaite mettre place. Il précise qu'afin de commencer le règlement de cette mission, il est nécessaire de signer une convention avec cette structure et la soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le projet de convention.

2. URBANISME

a) Vente de terrain entre commune de MERVILLE/M. BORASO

Vu la délibération en date du 29 juin 2012,

Monsieur le Maire explique que le géomètre qui a réalisé le bornage, dans son document définitif n'a pas donné la bonne contenance du 2^{ème} terrain à vendre. Il continue :

Vu l'avis des domaines en date du 07 septembre 2012,

Considérant que la collectivité a négocié avec M. BORASO un prix de vente sur les parcelles C 1833, C 1829 P et la C 1449 P d'un montant de 114 € le mètre carré, le conseil municipal est appelé à délibérer pour la vente de ce terrain à la SARL BORASO Promotion pour un montant total de 219 535 € pour une contenance totale de 1909 mètres carrés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le projet de vente à SARL BORASO PROMOTION.

b) Discussions sur les logements sociaux

Vu la décision prise en conseil municipal en date du 28 septembre 2012, Monsieur le maire propose la discussion sur les logements sociaux sur la base de la note ci-jointe.

Mme LEFEVRE informe que la commission des affaires sociales s'est réunie pour préparer la discussion et passe la parole à M. MARTIN.

M. MARTIN explique que le document joint à la note de synthèse n'est pas définitif et qu'il a été élaboré pour favoriser la discussion. Il poursuit en posant la question suivante, comment accélérer la création de logements sociaux dans la commune sans grever le budget général de la collectivité. Il rappelle que l'objectif fixé par la loi est d'atteindre le seuil de 25% et que le PLU est en conformité avec cet objectif. Il demande comment accélérer le processus eu égard aux difficultés que rencontrent les structures privées pour équilibrer leur budget dès lors que les terrains sont trop coûteux. Il préconise l don ou la cession à des tarifs faibles de certains terrains de la collectivité.

M. CADAMURO demande le pourcentage de logements sociaux dans la commune.

Monsieur le Maire répond moins de 5%. En effet, sur un total de 1900 logements dont les propriétaires s'acquittent de la taxe d'habitation, seul 87 sont des logements sociaux.

M. MARTIN rappelle l'objectif de ne pas affaiblir le budget de la commune.

Mme LABAYEN rappelle le projet d'acquisition sur la plaine de Lartigue, soit 17 hectares et conclut que la commune a donc des possibilités.

Monsieur le Maire explique que c'est le sens de la discussion, la question principale étant de connaître la stratégie que la collectivité souhaite mettre en place (gratuité ou vente des terrains à prix modéré). Il conclut son propos en précisant que dès que la stratégie sera définie, les élus pourront alors se poser la question de sa mise en œuvre. Il explique que le seuil de 25% ne s'appliquera pas à toutes les communes, seules certaines communes seront soumis à cette contrainte pour la majorité des autres le loi restera à 20%.

M. MARTIN précise qu'un des objectifs de la démarche sera la mixité de la population dans les logements et que même si ceux-ci sont construits par la commune, elle aura des marges de manœuvre limitées dans le choix des locataires.

Pour Mme DURRIS, ce qui compte, c'est la volonté de mettre en place un processus et qu'ensuite, il faudra une mise en œuvre progressive.

Mme LEFEVRE recommande d'éviter les logements de masse.

Monsieur le Maire répond qu'il faudra en effet trouver un équilibre sur la taille maximale et préserver la qualité de vie dans ces logements et conclut que la qualité des constructions sera importante.

Monsieur le Maire évoque la possibilité de vendre les terrains et M. MARTIN insiste sur le postulat de ne pas toucher au budget commune.

Monsieur le Maire souligne à ce propos que quel que soit le budget impacté (CCAS ou mairie) les terrains seront quand même vendus. Il continue, même s'ils le seront à un tarif inférieur au prix du marché. Il explique qu'il y a 60% de propriétaires de leur logement dans la commune et 40% de locataires.

M. COLTRO estime haut le seuil des revenus des bénéficiaires potentiels de ces logements.

Monsieur le Maire rappelle que dans sa présentation du SIVU Rivage prévue en janvier, les populations cibles seront détaillées.

M. VIGNOLLES souhaite connaître les incidences de ces constructions sur l'évolution démographique de la commune. Il explique qu'appréhender cette notion permettrait d'anticiper certains projets d'équipements à offrir aux populations.

M. MARTIN estime que les projets municipaux ne sont pas forcément en phase avec l'évolution démographique de la commune.

M. CADAMURO craint l'appauvrissement de la commune. Il demande de continuer la réflexion et de définir la cadence de mise en œuvre.

Mme AYGAT se demande si les moyens vont suivre.

M. FOURQUET estime qu'on crée les logements ou non, il y aura besoin de réaliser des équipements.

M. MARTIN pense que ce ne sont pas les logements sociaux qui créeront le besoin d'équipements car celui-ci existe déjà.

M. FOURQUET plaide pour un développement parallèle des équipements et des logements.

M. MARTIN dit qu'il ne s'agit pas de l'une ou l'autre démarche.

Mme MOUCHET dit que la programmation c'est bien, mais elle demande avec quels moyens.

Mme DURRIS demande une évaluation en comparant les communes de la même strate que MERVILLE et demande que le patrimoine du CCAS soit protégé pour les générations futures.

Mme LABAYEN pense que les élus ont des responsabilités à prendre dans un contexte de chômage et de précarité.

M. COLTRO dit son accord pour les logements sociaux mais s'inquiète de leur future répartition.

Monsieur le Maire conclut le débat en précisant que ce projet nécessite des financements et propose donc que la réflexion continue au sein du CCAS.

3. FINANCES

Décision modificative

Mme DURRIS soumet à l'étude, les décisions modificatives ci-dessous :

- En investissement, augmentation de crédit sur l'opération 17 (matériel atelier) pour un montant de 1 500 €
- En fonctionnement, augmentation de crédit sur le chapitre 67 pour un montant de 7 500 €

Elle salue l'effort budgétaire réalisé par la collectivité au profit des services techniques, Monsieur le Maire soumet le dossier au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

25 pour, 2 abstentions :

Approuve la décision modificative.

4. AMENAGEMENT ET TRAVAUX

a) Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une salle multiculturelle

Monsieur le maire rappelle qu'un avis d'appel public à concurrence a été lancé pour l'accompagnement de la commune dans son projet de création d'une salle à vocation multiculturelle. Il précise que 4 entreprises ont déposés leurs offres dans ce cadre et indique la commission d'appel d'offres en date du 15 octobre 2012 a retenu l'entreprise EGIS Conseil pour un montant de :

- 9 916 €HT pour la tranche ferme

Il précise qu'une tranche conditionnelle avait été prévue dans le DCE, et que cette entreprise l'a estimée à :

- 16 940 €

Il soumet le dossier au vote, étant entendu que la tranche conditionnelle ne serait validée à l'entreprise que sous réserve du bon déroulement de la tranche ferme.

Mme BEGUE demande la localisation de l'entreprise,

Monsieur le Maire répond que le siège social de cette dernière est à MONTREUIL en région parisienne, mais que c'est son bureau de TOULOUSE qui sera en charge du dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve l'offre du cabinet EGIS CONSEIL.

b) Marché de travaux pour la réhabilitation de la salle des fêtes

Monsieur le maire précise l'appel d'offres de maîtrise d'œuvre a été lancé pour 3 lots comprenant :

- la réhabilitation de la salle des fêtes,
- la construction d'une plate-forme pour accueillir un bâtiment du type algeco
- l'extension de l'école.

Il précise que 4 entreprises ont fait des propositions et que le lot portant sur la plate-forme a été retiré du marché. Il soumet au vote, le choix effectué lors de la CAO du 15 octobre 2012, à savoir :

- La prestation de Mme Céline DALMAYRAC pour un montant de 25 100.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve la proposition de Mme DALMAYRAC.

5. ENFANCE ET JEUNESSE

Convention CLAS entre la CAF et la commune

Monsieur le maire rappelle que depuis septembre 2011, la commune a mis en place un CLAS sur la base d'une convention signée avec la CAF. Il explique qu'à l'origine, cet outil concernait uniquement les élèves du collège et qu'il a été élargi cette année à l'école élémentaire. Il soumet la convention au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le projet de convention.

6. QUESTIONS DIVERSES

Mme AYGAT informe que le prochain repas des aînés aura lieu le 16 décembre 2012. Elle précise qu'à l'instar des années précédentes, ce sont les jeunes qui serviront le repas. Le repas du CCAS est prévu à midi. Pour mémoire, elle dit que l'année dernière, 280 repas ont été servis. Elle continue par les informations sur le menu du soir. Il s'agit d'un repas léger à 5 €personne, avec la possibilité d'inviter les conjoints. Les dates limites de réservation :

- Le 16 novembre 2012 pour le repas du soir
- Le 05 décembre 2012 pour le repas des aînés.

Autres dates sur 2012 :

- 1^{er} décembre : Spectacle et gouter de Noel en présence du père Noël
- 02 décembre : marché de Noël - bourse aux livres
- 06 décembre : élection des représentants du personnel au comité technique de la commune
- 14 décembre : arbre de Noël des agents à 18 heures 30
- 19 décembre : Noël du marché de plein vent

Mme LEFEVRE donne des précisions sur la journée seniors. Elle explique :

- qu'il y a eu entre 35 et 40 participants
- que tout s'est bien passé et que les gens étaient satisfaits
- qu'une rencontre de ce type aura dorénavant lieu une fois par trimestre

Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures 36 minutes